

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} RALLYE VHC du BALCON-EST du Vercors

13 et 14 AVRIL 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 12 FEVRIER 2024**.....
Ouverture des engagements : **Lundi 19 FEVRIER 2024**
Clôture des engagements : **Lundi 1^{er} Avril 2024**
Parution du carnet d'itinéraire : **A partir du 6 AVRIL 2024**. A retirer à l'Auberge des Chasseurs 38450 Miribel Lanchâtre (06 75 63 75 25) pour le Dimanche 7 Avril entre 8h30 et 16h30 et au café des voyageurs 21 ave du Vercors 38450 le GUA (06 75 63 75 25) à partir de 7h jusqu'à 12 h pour le Samedi 13 Avril

Dates et heures des reconnaissances : **Voir Article 6.2 Reconnaissances**

Vérifications des documents le : **Samedi 13 Avril 2024 de 10h à 13h 30** Lieu : Salle Polyvalente, Place Jean COUTURIER à VIF 38450.....
Vérifications des voitures le : **Samedi 13 Avril 2024 de 10h15 à 13h 45 Place de la Mairie 38450 VIF**
Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 13 Avril 2024 de à 10 h30**...sur le plateau des sports du collège de VIF.....
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 13 Avril 2024 à 12H45 h Salle polyvalente de VIF**.....
Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 13 Avril 2024 à 14h**.
Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 13 Avril 2024 à 14h15**.....
Départ de la première voiture : **le Samedi 13 Avril 2024 à 15h** (1^{er} VMRS) puis 1^{er} VHC 15' après.....
Publication des résultats partiels **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**
Arrivée finale du rallye (première voiture) **le DIMANCHE 14 Avril 2024 à 13h41**.....
Vérification finale le : **Dimanche 14 Avril 2024** Lieu : Garage GT Automobiles 38760 VARCES
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye **le Dimanche 14 Avril 2024 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent**
Remise des prix **le Dimanche 14 Avril 2024** sur le podium d'arrivée à la salle polyvalente de VIF (ou dans la salle en cas d'intempéries).....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 5^{ème} Rallye régional VHC du Balcon-Est du VERCORS les 13 et 14 Avril 2024 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône alpes le **vendredi 12 janvier 2024 sous le numéro R5** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 68** en date du **vendredi 12 janvier 2024**.

Comité d'Organisation

Président : VALLIER Jean Luc
Membres : LANCHÂTRE OMNISPORTS.....
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise Maison des Sports 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS ...
Téléphone : 04 76 33 09 63
Mail : contact@asadauphinoise.com.....
Permanence du Rallye Adresse : ASA Dauphinoise ,7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS

Organisateur technique :

Nom : LANCHATRE OMNISPORTS, chez Mr jean Luc VALLIER, Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identiques au Rallye moderne.

COMMISSAIRE TECHNIQUE VH : **Loys BORDERON** Licence **183288**

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS VHC compte pour la coupe de France des rallyes VHC coéf 1, le Championnat de la ligue Rhône Alpes, et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du lundi 8 Avril 2024 sur le site internet de l'ASA Dauphinoise leurs heures de convocation pour les vérifications administratives

<http://asadauphinoise.com> qui auront lieu le Samedi 13 AVRIL à la salle polyvalente de VIF de 10 h à 13h 30 et techniques entre 10h15 et 13h45 Place de la Mairie à VIF

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Balcon-Est du Vercors devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) soit sur le site de la FFSA www.ffsa-inscriptions.org , puis **l'IMPRIMER et l'ENVOYER par la poste à ASA DAUPHINOISE Maison des SPORTS 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS accompagné du règlement des droits d'engagement au plus tôt le lundi 19 Février 2024 et au plus tard**

le lundi 1^{er} 2024(cachet de la poste faisant foi) Toute feuille d'engagement non saisie en ligne et reçue sans règlement des droits d'inscription ne sera pas prise en compte . Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement : IBAN de l'ASA : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 Voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : 280 euros avec la publicité facultative des organisateurs

- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

.IDENTIQUE REGLEMENT MODERNES

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du BALCON-EST du VERCORS représente un parcours total de 154 Kms.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 Kms

Les épreuves spéciales sont identiques à celles du Rallye moderne (Voir règlement Moderne)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum VOIR ARTICLE 6.2.1 P du règlement Rallye Moderne.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe ou Trophée seront remis à chaque participant sur le podium d'arrivée ou dans la salle polyvalente en cas d'intempéries.